

**ARRETÉ N° 68.-2026**

**DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE A  
MADAME AUDREY BERNELIN,  
CONSEILLÈRE MUNICIPALE  
CHARGÉE DU DEVELOPPEMENT DES RELATIONS  
DU TISSU ASSOCIATIF AVEC LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE**

Nicolas BOULAND,

Maire de la Commune de CARNOUX en PROVENCE

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-18 et L. 2122-19, qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints,

VU le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 constatant l'élection de Madame Audrey BERNELIN, Conseillère Municipale,

CONSIDERANT la nécessité de désigner des conseillers municipaux pour seconder Monsieur le Maire dans l'exercice de ses missions ; tous les adjoints étant titulaires d'une délégation.

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>**

A compter du 21 mars 2026, Madame Audrey BERNELIN, Conseillère Municipale, est déléguée pour remplir en mes lieu et place et concurremment avec moi les fonctions relatives **au développement des relations du tissu associatif avec la communauté éducative.**

**ARTICLE 2**

Madame Audrey BERNELIN est autorisée à sous ma responsabilité et ma surveillance, à signer tous documents et courriers en rapport avec sa délégation. Elle me rendra compte des missions qui lui seront confiées.


**ARTICLE 3**

Madame la Directrice Générale des Services municipaux, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé dont ampliation est transmise à Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône et à Madame la Responsable du Service de Gestion Comptable d'Aubagne, comptable de la Commune.

Fait à Carnoux en Provence, le 23/03/2026

Le Maire,

Nicolas BOULAND



Spécimen de la signature  
de Madame Audrey BERNELIN



MAIRIE DE CARNOUX-EN-PROVENCE

